



Berne, le 23 août 2023

Évaluation du Centre Suisse Islam et Société de Fribourg

Rapport du Conseil fédéral

en exécution du postulat
21.3767 Marchesi du 17 juin 2021

Condensé

Le présent rapport est réalisé en exécution du postulat 21.3767 Marchesi du 17 juin 2021. Ce postulat demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport détaillé sur les activités du Centre Suisse Islam et Société (CSIS) de l'Université de Fribourg et d'analyser une série d'allégations afin d'établir s'il y a lieu de couper les fonds octroyés par la Confédération aux activités du CSIS. Une évaluation externe a été mandatée à cet effet.

Le CSIS est un institut interfacultaire bilingue, rattaché aux facultés de théologie, de droit et de lettres de l'Université de Fribourg. En vertu de ses statuts, il mène des activités de recherche, d'enseignement et de formation continue dans le champ d'étude Islam et Société. Se fondant sur la décision du Conseil des hautes écoles de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), la Confédération a octroyé à l'Université de Fribourg des contributions liées à des projets en vertu de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) pour l'évolution et la consolidation du CSIS.

L'évaluation menée en exécution du postulat conclut que le CSIS a rempli les objectifs de performance qui lui ont été fixés en lien avec l'octroi de fonds fédéraux selon la LEHE et qu'il a contribué à la réalisation des objectifs d'impact dans les domaines de la science, de l'islam et de la société. Selon cette évaluation, il n'y a pas lieu de demander la restitution des contributions fédérales ni de les couper. Rien non plus ne porte à penser que le CSIS serait doublement subventionné par la Confédération. L'évaluation a en outre établi qu'il n'y avait enfreinte ni aux principes de l'intégrité scientifique, ni à ceux de la Constitution. Il n'existe pas d'indices selon lesquels le CSIS encouragerait l'islamisation ou la radicalisation à travers ses activités. Il a même été souligné à plusieurs reprises que le CSIS contribuait dans une large mesure à empêcher la radicalisation à travers ses formations continues et sa collaboration avec des organisations musulmanes. L'évaluation constate en outre que les programmes de doctorat et les masters, tout comme de nombreuses offres de formation continue, sont accessibles indépendamment de toute appartenance religieuse. L'évaluation conclut par des recommandations sur l'évolution du CSIS : il s'agit d'affiner le profil du centre, d'intensifier le fonctionnement en réseau et la fonction de pont, de mettre en avant le plurilinguisme et d'améliorer la communication des résultats de recherche.

Le Conseil fédéral juge l'évaluation claire, cohérente et concluante. Les résultats montrent que le CSIS est bien implanté et qu'il fournit un très bon travail, répondant aux besoins existants en termes scientifiques et sociétaux. Il n'y a pas lieu de demander la restitution des contributions fédérales ni de couper ces dernières. Le Conseil fédéral partage également les autres résultats de l'évaluation, notamment les constatations relatives au respect des principes de l'intégrité scientifique de la Constitution. Il prend également connaissance des recommandations sur l'évolution du CSIS formulées par l'évaluation. Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) est chargé de transmettre ces recommandations à l'Université de Fribourg et au CSIS.

Liste des abréviations

CSHE	Conférence suisse des hautes écoles
CSIS	Centre Suisse Islam et Société
FINO	Forum Islam et Moyen-Orient
FNS	Fonds national suisse
FRI	Formation, recherche et innovation
LEHE	Loi du 30 septembre 2011 sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (RS 414.20)
O-LEHE	Ordonnance du 23 novembre 2016 relative à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (RS 414.201)
OMAS	Organisations musulmanes comme actrices sociales
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
swissuniversities	Conférence des recteurs des hautes écoles suisses

Table des matières

Condensé	2
Liste des abréviations	3
1 Introduction.....	5
1.1 Contenu du postulat	5
1.2 Question 20.1076	6
1.3 Le Centre Suisse Islam et Société	7
1.4 Le projet P-12 CSIS	7
1.5 Processus d'établissement du rapport	8
2 Résultats du rapport d'évaluation.....	8
2.1 Structure et organisation	8
2.2 Moyens et ressources	9
2.3 Prestations dans les domaines de la science, de l'islam et de la société	10
2.4 Coopération avec d'autres acteurs	11
2.5 Interfaces entre la science, la religion et la société	11
2.6 Autres allégations du postulat	13
2.7 Potentiel d'amélioration et orientations de développement	15
2.8 Conclusions de l'évaluation	16
3 Conclusions du Conseil fédéral	17

1 Introduction

1.1 Contenu du postulat

Le 17 juin 2021, le conseiller national Piero Marchesi a déposé le postulat 21.3767 « Centre suisse islam et société de Fribourg. Vérifier s'il y a lieu de couper les fonds publics », formulé comme suit :

« Au vu de sa réponse à la question 20.1076 « Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg. Chance ou risque dans l'optique de la radicalisation ? » et des nouvelles informations recueillies sur le CSIS, le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport détaillé sur les activités de celui-ci, dans lequel il analysera de manière approfondie les aspects problématiques mis en évidence ci-après, afin d'établir s'il y a lieu de couper les fonds octroyés par la Confédération.

Développement

Le Centre suisse islam et société (CSIS) de l'Université de Fribourg promeut la visibilité des musulmans dans l'espace public. Les formatrices du CSIS portent le voile (1). Le CSIS énumère les éléments de « visibilité » suivants : minaret, voile à l'école, voile intégral, enseignement de la natation pour musulmans à l'école, refus de la poignée de main entre hommes et femmes. Il note que chacun de ces thèmes « a tendance à être vu comme un problème » (2).

Le CSIS s'adresse aux croyants pratiquants, une petite minorité selon l'OFS (3). Il enseigne les « sciences de l'islam », mélangeant religion et sciences.

Exemples de positions choquantes :

– Interrogé par des membres de l'équipe féminine, un des directeurs du CSIS explique comment utiliser la loi suisse pour privilégier un fils par rapport à sa sœur dans une succession, conformément à la loi islamique (4).

– Dans son document « L'islam visible au travail ? », le CSIS postule que les signes d'appartenance à l'islam devraient être acceptés dans les entreprises et accuse de discrimination et de racisme les dirigeants qui s'y opposent (5).

Ces positions sont diffusées dans des institutions laïques comptant un grand nombre de musulmans en qualité d'experts formés par le CSIS. Selon ce dernier, les associations musulmanes se consacrent à l'intégration et ne sont pas radicalisées. Il ignore les mosquées liées à l'islam turc, au wahhabisme et aux Frères musulmans. De nombreux documents montrent toutefois qu'elles sont influentes (6). Dans son édition du 29 mai 2021, 24 heures a qualifié d'extrémistes les invités du Centre culturel musulman de Lausanne (7).

Selon le CSIS, les associations islamiques devraient être rapprochées des institutions publiques et leur personnel devrait être professionnalisé et financé par l'État (8). Voilà qui sonnerait le glas de la laïcité de notre pays.

Sources du développement :

(1) M. S. Purdie, « Le CSIS œuvre-t-il vraiment à l'intégration des musulmans ? », p. 41-44

(2) « Les musulmans dans l'espace public et médiatique », CSIS Papers 5, p. 9.

(3) Selon l'OFS, les musulmans sont très peu pratiquants. (Swissinfo, 08.02.2021).

- (4) <https://doc.rero.ch/record/327527?ln=fr> « À propos de l'héritage : Usages et enjeux pour les musulman-e-s de Suisse »
- (5) CSIS-Paper 9 « Dans le cadre d'une réflexion sur les liens entre islam et travail, c'est une définition de la discrimination raciale qui sera privilégiée dans ce texte »
- (6) « Qatar Papers » de C. Chesnot et G. Malbrunot ; « La Suisse plaque tournante de l'islamisme » de Saïda Keller Messahli ; « Le radicalisme dans les mosquées suisses » de Mireille Vallette.
- (7) 24 eures <https://www.24heures.ch/un-imam-lie-au-tueur-dune-policier-francaise-a-preche-a-prilly-550253296597>
<https://www.24heures.ch/la-mosquee-de-prilly-cumule-les-invites-sulfureux-613308719720>
- (8) « Formation continue sur l'islam en Suisse, État des lieux et analyse des besoins » (en partie en allemand et en partie en français).
https://www.unifr.ch/szig/fr/assets/public/uploads/Rapports/2016/schlussbericht-_islambezogene_weiterbildung.pdfpdf

Dans son avis du 18 août 2021 sur le postulat, le Conseil fédéral a renvoyé à sa réponse à la question Marchesi 20.1076 (cf. ch. 1.2) et proposé d'accepter le postulat 21.3767. Le Conseil national a accepté celui-ci le 1^{er} octobre 2021.

Le SEFRI a été chargé d'établir le rapport demandé.

1.2 Question 20.1076

Le 8 décembre 2020, le conseiller national Piero Marchesi avait déposé la question 20.1076 « Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg. Chance ou risque dans l'optique de la radicalisation ? », formulée comme suit :

Le Centre Suisse Islam et Société (CSIS) de l'Université de Fribourg décrit son objectif comme suit : « Le CSIS encourage l'articulation scientifique de l'islam dans la société suisse. Tenant compte des savoirs islamiques, il favorise la discussion académique d'une perspective musulmane sur les questions sociétales. » Dans une publication récente (http://www.vigilanceislam.com/images/Broch_CSIS_MV_avri12020.pdfpdf), Mireille Vallette, journaliste spécialiste de l'islam, soulève de nombreuses questions sur ce projet et l'accuse de promouvoir l'islamisation et la radicalisation.

1. Quel bilan le Conseil fédéral tire-t-il du projet ?
2. La Confédération finance-t-elle, directement ou indirectement, le projet ou le CSIS ?
3. Les questions et les accusations formulées par Mme Vallette sont-elles fondées ?
4. Quel contrôle la Confédération exerce-t-elle sur les activités du CSIS ?

Dans sa réponse du 12 mai 2021, le Conseil fédéral a présenté le statut, les tâches et les sources de financement du CSIS. Il a également expliqué qu'il était légitime de se poser des questions par rapport aux institutions académiques. En outre, il a précisé que le centre n'avait pas pour mission d'assurer la formation première des personnes actives dans l'enseignement religieux. Dans l'optique du soutien au moyen de contributions liées à des projets au titre de la LEHE, il a annoncé qu'une évaluation finale externe serait menée pour examiner de manière approfondie l'impact des fonds fédéraux alloués et le rôle du CSIS à l'interface entre la science, la religion et la société.

1.3 Le Centre Suisse Islam et Société

Approfondir la question de l'islam dans la société est une nécessité qui se fait sentir de façon croissante depuis vingt ans. En 2004 déjà, une première question parlementaire était posée sur la formation des imams. Entre 2007 et 2010, le programme national de recherche « Collectivités religieuses, État et société » (PNR 58) a examiné d'un point de vue scientifique les processus de changement à l'œuvre dans le domaine religieux. Sur la base d'un état des lieux, le PNR a traité de la participation à la vie publique et de la place de l'identité religieuse et culturelle pour différents groupes de personnes issues de la migration. De 2010 à 2015, un groupe de travail, mandaté par le SEFRI et réunissant des représentants de l'administration fédérale, des universités et de la communauté musulmane, a analysé les différentes thématiques de ce dossier. Il s'est notamment penché sur les programmes de formation et de formation continue. Au terme de plusieurs années de travaux, le Centre Suisse Islam et Société (CSIS) a été créé à l'Université de Fribourg en 2015.

Ce centre est un institut interfacultaire bilingue, rattaché aux facultés de théologie, droit et lettres de l'Université de Fribourg. En vertu de ses statuts, il mène des activités de recherche, d'enseignement et de formation continue dans le champ d'étude Islam et Société. Il place au centre de ses activités une réflexion islamo-théologique à visée scientifique. Au niveau de la recherche, le centre met l'accent sur les questions d'éthique sociale, de société et de dialogue interreligieux. Il dispose d'une vaste offre de services à l'intention des autorités, des institutions étatiques et du secteur privé. Il entretient également des échanges permanents avec les organisations musulmanes de Suisse.

1.4 Le projet P-12 CSIS

Bases légales

En vertu de la LEHE, la Confédération peut octroyer à des hautes écoles des contributions liées à des projets pluriannuels pour des tâches présentant un intérêt dans le système des hautes écoles (art. 59 à 61 LEHE). Les cantons, les hautes écoles et les autres institutions du domaine des hautes écoles participant aux projets fournissent une contribution appropriée (art. 59, al. 3, LEHE).

Le Conseil des hautes écoles de la CSHE, organe politique supérieur des hautes écoles pour la Confédération et les cantons, décide de l'octroi des contributions liées à des projets (art. 61 LEHE). Sur la base de cette décision, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) passe une convention de prestations avec les bénéficiaires (art. 61, al. 2, LEHE). Selon l'art. 51, al. 4, de l'ordonnance relative à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (O-LEHE), le SEFRI procède, au terme d'un projet ou à la fin d'une période de financement, à une évaluation finale de l'impact des contributions fédérales allouées.

Contributions liées à des projets

En 2016, sur proposition de la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities), le Conseil des hautes écoles de la CSHE a octroyé au CSIS de l'Université de Fribourg des contributions liées à des projets pour la période de 2017 à 2020 en vue de la création d'un centre de compétences national (projet P-12 « Centre Suisse Islam et Société »). Le CSIS a ainsi reçu un soutien de 1,6 million de francs sur quatre ans pour la période FRI 2017 à 2020. Pour la période FRI 2021 à 2024, toujours sur proposition de swissuniversities,

la CSHE a alloué par décision du 18 décembre 2020 deux millions de francs sur quatre ans au titre de contributions liées à des projets en vue de la consolidation du CSIS.

1.5 Processus d'établissement du rapport

Le SEFRI a chargé l'entreprise ecoplan AG, de Berne, de mener l'évaluation ordinaire du projet P-12 CSIS en vertu de l'art. 51, al. 4, O-LEHE et de traiter dans le rapport d'évaluation les questions soulevées dans le postulat 21.3767.

Le rapport d'évaluation du 15 juillet 2022¹ se fonde sur une analyse de données et de documents et sur des enquêtes. Les principes fondamentaux du CSIS ont été revus à la lumière de cette analyse et de la documentation concernant ses activités et ses prestations. Les différents points de vue des personnes concernées ont été recueillis et analysés au moyen d'entretiens exploratoires, d'entretiens semi-directifs avec guide et de groupes de réflexion.

Le présent rapport résume les principaux enseignements tirés de l'évaluation et expose les conclusions du Conseil fédéral.

Problématiques spécifiques de l'évaluation

Le SEFRI a chargé l'entreprise ecoplan de répondre aux questions suivantes :

- 1) Les objectifs assignés au CSIS dans la proposition de projet P-12 pour les années 2017 à 2020 et dans la convention de prestations ont-ils été atteints ?
- 2) Présentation du financement fédéral du CSIS : y a-t-il matière à penser qu'un double subventionnement est versé par la Confédération à travers les contributions liées à des projets ?
- 3) Quel est le rôle adopté par le CSIS à l'interface entre la science, la religion et la société et quelle est sa contribution à ce titre ?
- 4) Existe-t-il des indications selon lesquelles le CSIS ne respecte pas les principes de bonnes pratiques scientifiques (intégrité scientifique) ?
- 5) Existe-t-il des indications selon lesquelles le CSIS adopte des positions choquantes ? Le CSIS a-t-il enfreint des principes constitutionnels, tels que l'interdiction de la discrimination et l'égalité entre hommes et femmes, ou des exigences légales ?
- 6) Existe-t-il des indications selon lesquelles le CSIS encourage l'islamisation et la radicalisation ?
- 7) Existe-t-il des raisons qui justifieraient d'exiger le remboursement de contributions liées à des projets selon la LEHE ou de couper ces contributions ?

2 Résultats du rapport d'évaluation

2.1 Structure et organisation

Rattaché aux facultés de théologie, de droit et des lettres de l'Université de Fribourg, le CSIS comporte une direction, une administration, des assistants diplômés, des doctorants et des collaborateurs de projets. Il comprend également un Conseil de l'Institut et une Commission

¹ Évaluation du projet P-12 « Centre Suisse Islam et Société » dans le cadre des contributions 2017-2022 liées à des projets selon l'art. 51, al. 4, O-LEHE, 15 juillet 2022, Berne. Le rapport peut être consulté à l'adresse www.sefri.admin.ch > Publications et services > Publications

consultative. La structure et l'intégration interfacultaires du Centre sont jugées positives et durables par la majorité des personnes interrogées et l'organisation interne est considérée comme très bonne. Les personnes interrogées soulignent également le haut degré de professionnalisme, les capacités de communication, les compétences et la qualité du réseau des membres de la Direction du CSIS. Certaines personnes estiment cependant que l'ancrage dans les trois facultés de l'Université de Fribourg, ainsi que les contacts entre celles-ci et le Centre, devraient être encore renforcés, par exemple dans le cadre d'activités communes. L'importance du domaine d'activité de l'enseignement a été mentionnée par des membres de la communauté scientifique, car c'est cela qui donne une assise solide, composée de collaborateurs scientifiques et de doctorants, à même de garantir au CSIS un avenir durable. Les efforts concernant les capacités de communication et l'intégration des collaborateurs dans des réseaux doivent en outre être poursuivis.

Les trois domaines d'activité que sont la recherche, l'enseignement et les prestations de services sont dans l'ensemble jugés positifs. Plusieurs personnes interrogées souhaitent que les domaines d'activité (par ex. développement des activités de communication) soient pondérés différemment ou complétés de manière explicite, voire les deux. Des personnes issues de la communauté scientifique soulignent en particulier l'importance de l'enseignement et de la recherche, tandis que des personnes issues de la pratique mettent en avant les services et les projets concrets. Compte tenu de l'ampleur des attentes, il est important que le CSIS trouve à l'avenir un bon équilibre entre les différentes activités et qu'il communique en conséquence.

La composition de la Commission consultative (diversité de ses membres) est jugée judicieuse et de nature à instaurer la confiance. La Commission consultative est composée de représentants de l'Administration fédérale (SEFRI et Service de lutte contre le racisme/DFI), des communautés musulmanes de Suisse, de personnes actives dans le champ d'études Islam et Société ainsi que d'autres personnalités du monde politique, religieux, économique et social².

2.2 Moyens et ressources

Différents moyens ont été mis à la disposition du CSIS au cours de la période 2017 à 2020. Le CSIS a reçu un soutien de la Confédération par le biais des contributions liées à des projets. Par ailleurs, les prestations propres devaient être au moins égales à la contribution fédérale, conformément à la convention de prestations. L'Université de Fribourg, les universités partenaires de Berne et de Lucerne et la Haute école pédagogique de Lucerne ont par conséquent financé le CSIS avec des fonds propres. L'ensemble des contributions propres s'élevait à environ 2 millions de francs, respectant ainsi les objectifs fixés dans la convention de prestations. Les prestations non fournies par le projet P-12 CSIS sont financées par d'autres institutions telles que des fondations ou des agences d'encouragement de la recherche. Les projets spécifiques sont financés par des services fédéraux, des cantons, des institutions privées et des participants à la formation continue. L'Université de Fribourg s'est engagée à poursuivre le soutien au CSIS dans son intégralité au terme de la période de financement du projet (2021-2024).

Les contributions liées à des projets en faveur du projet P-12 CSIS ont été octroyées pour couvrir les frais d'exploitation du CSIS (frais de personnel de la direction, de l'administration, des assistants diplômés). Les prestations financières d'autres services fédéraux sont toujours liées à un projet ou à un mandat spécifique (y c. frais de personnel des collaborateurs engagés spécifiquement pour un projet).

² Pour la composition actuelle de la Commission consultative, voir : [Centre suisse Islam et Société | Université de Fribourg \(unifr.ch\)](https://www.unifr.ch/fr/csis)

L'évaluation montre qu'il n'y a aucun signe d'une « double subvention » au niveau fédéral (cf. ch. 1.5, question 2).

2.3 Prestations dans les domaines de la science, de l'islam et de la société

Le CSIS a presque entièrement atteint les objectifs de performance fixés dans la proposition de projet et dans la convention de prestations dans tous les domaines, voire les a dépassés dans certains domaines (cf. ch. 1.5, questions 1 et 7). Les scientifiques et les mandants s'accordent en outre à dire que les prestations du CSIS sont de grande qualité.

Science

L'objectif de performance dans le domaine de la recherche est atteint avec le financement d'un projet par le Fonds national suisse (FNS). De plus, le CSIS a édité toute une série de publications sous forme de cahiers thématiques (CSIS-Papers), d'études, d'articles, de livres et de rapports. Il a également pu remplir les objectifs fixés en matière de colloques (tenue de dix colloques scientifiques).

Dans le cadre du programme doctoral « Islam et Société : études islamo-théologiques », le CSIS a fourni les prestations fixées (trois thèses), conformément aux objectifs. Au niveau du master « Islam et société », le CSIS a instauré avec succès un master principal et un master secondaire. Ceux-ci peuvent être suivis en français, en allemand ou en bilingue dans ces deux langues. Les cours et les séminaires sont également ouverts aux étudiants d'autres branches de l'Université de Fribourg. L'enquête montre que les étudiants évaluent favorablement les cours et les séminaires, ainsi que les enseignants. Les aspects positifs cités sont l'interdisciplinarité, l'orientation pratique et la promotion du débat. L'encadrement et la disponibilité des enseignants ainsi que le conseil aux étudiants sont considérés comme très bons.

La recherche appliquée, proche de la pratique, est un atout majeur du CSIS. Certaines personnes interrogées souhaiteraient que l'on mette davantage l'accent sur la recherche fondamentale par rapport à la recherche appliquée. Pour diverses raisons, la recherche fondamentale est restée jusqu'à présent moins visible que la recherche appliquée. À l'avenir, il y aura lieu de trouver un bon équilibre entre la recherche appliquée et la recherche fondamentale.

Islam

Les objectifs de performance dans le domaine de l'islam, qui se mesurent sur la base de l'offre de formations continues, des échanges avec des organisations islamiques et de la participation à des manifestations, ont également été atteints. Dans le domaine de la formation continue, le CSIS a collaboré avec des organisations musulmanes de Suisse alémanique et de Suisse romande lors de nombreuses manifestations et a mis en place des ateliers à l'intention des musulmans ainsi que des offres de formation continue destinées aux imams et au personnel d'encadrement musulman dans les cantons. Les ateliers ont par exemple abordé des champs thématiques tels que les associations en tant qu'acteurs sociaux, l'aumônerie dans les hôpitaux et les prisons, la prévention de la radicalisation, la jeunesse musulmane ainsi que le sexe et le corps.

Société

Dans le domaine de la société, les indicateurs de performance sont le nombre de colloques organisés, les programmes de formation continue et la présence médiatique. Un programme

de formation continue a par exemple été mis en place avec le service de formation continue de l'Université de Fribourg pour qualifier différents groupes professionnels dans les compétences liées à l'islam : les thèmes des séminaires portaient sur la radicalisation, le djihad et les jeunes, les rôles des sexes et le rapport à la diversité religieuse. Ces formations continues s'adressaient aux spécialistes et aux cadres de l'administration, de l'éducation, du travail social, de la police et des prisons. Elles ont été évaluées positivement par les participants. Le CSIS a également organisé des formations continues sur mesure pour divers mandants (par ex. la police cantonale de Zurich). Il a en outre développé des formations continues sous la forme de CAS sur les thématiques « Aumônerie musulmane dans les institutions publiques » et « Prévenir les extrémismes. Idéologies, religion, violence(s) ». En raison de la forte demande, le CAS « Prévenir les extrémismes » se tiendra pour la deuxième fois avec des participants issus des secteurs administratif, policier, pénitentiaire et social. Pour cette offre également, l'évaluation des participants sur la qualité, la diversité des intervenants et le lien avec la pratique a été très positive. En plus des formations continues, le CSIS a organisé des consultations, réalisé des expertises et donné des conférences. Les résultats de la recherche et des projets sont publiés dans les CSIS-Papers. Disponibles en ligne, ceux-ci visent à toucher un large public. Enfin, le CSIS a également documenté la présence médiatique par un miroir médiatique annuel (revue de presse), qui se concentre exclusivement sur les contributions dans lesquelles le CSIS est mentionné explicitement. Le Centre a été très présent dans les médias ces dernières années, mais il n'est pas possible de se prononcer sur le contenu de cette présence médiatique ni de porter un jugement sur la différenciation de la perception du public.

2.4 Coopération avec d'autres acteurs

Le CSIS coopère avec différents acteurs externes, comme des universités suisses et étrangères (par ex. universités de Berne et de Lucerne et HEP de Saint-Gall), des offices fédéraux (par ex. SEM), des services cantonaux (par ex. direction de la justice du canton de ZH, police cantonale de ZH) et des fondations et associations privées (par ex. Caritas). Toutes les personnes interrogées qui ont travaillé avec le CSIS estiment que la collaboration est fiable, professionnelle et compétente. Les représentants des organisations musulmanes soulignent en particulier la méthode de travail intégrative et partenariale du CSIS. Les nombreuses offres développées en commun peuvent ainsi être adaptées à la réalité et aux besoins en Suisse.

2.5 Interfaces entre la science, la religion et la société

Le CSIS visait en outre des objectifs d'impact dans les domaines de la science, de l'islam et de la société par le biais de ses prestations dans les différents domaines d'activité. L'évaluation conclut qu'il a pu contribuer à la réalisation de ces objectifs d'impact.

Science : plus d'espace pour les études islamo-théologiques en Suisse

Se fondant sur les indicateurs « Établissement d'études islamo-théologiques à l'Université de Fribourg », « Pertinence et portée de la recherche du CSIS » et « Établissement dans la communauté de recherche, intégration dans le paysage universitaire », l'évaluation montre que le CSIS contribue à la réalisation de l'objectif d'impact dans le domaine scientifique. Selon la plupart des personnes interrogées, les études islamo-théologiques à l'Université de Fribourg ont réussi à se faire une place pour la première fois dans le domaine scientifique grâce à une mise en œuvre réussie des programmes de master et du programme de doctorat, en plus de la recherche fondamentale. Le CSIS-Papers 10, élaboré conjointement par des doctorants et

des professeurs du CSIS et intitulé « *Les études islamo-théologiques : une discipline académique nouvelle en Suisse* », a contribué à délimiter le profil du Centre et des études islamo-théologiques, notamment par rapport aux sciences islamiques. Plusieurs personnes interrogées soulignent que le CSIS se démarque des autres instituts en Suisse et comble une lacune par ses recherches. En effet, les autres instituts mènent principalement des recherches dans le domaine des sciences islamiques (universités de Berne et de Bâle) et se distinguent, par leur orientation historico-religieuse, de la recherche proprement dite du CSIS, qui s'intéresse aux questions de société religieuse. L'importance du rôle de la recherche appliquée est également soulignée. Différentes initiatives du CSIS ont contribué à étendre avec succès la portée de la recherche du Centre (par ex. cours de formation continue, colloques, tables rondes, Forum Islam et Moyen-Orient FINO, CSIS-Papers). La majorité des personnes interrogées s'accordent également pour dire que le CSIS s'est bien intégré dans la communauté scientifique, d'une part par diverses collaborations avec des chercheurs en Suisse et à l'étranger, et d'autre part par des propositions de projets approuvées par le FNS et la Fondation Mercator Suisse. Certaines personnes interrogées estiment que la meilleure façon pour le Centre de renforcer son implantation est d'affiner son profil et de se concentrer sur certains thèmes de recherche.

Islam : interprétations scientifiques de l'islam dans le contexte suisse et échange avec des organisations islamiques

Sur la base des indicateurs « Échanger et instaurer une relation de confiance avec les organisations islamiques » et « Atteindre et faire participer les musulmans et les musulmanes », l'évaluation met également en lumière les prestations importantes du CSIS dans le domaine de l'islam, comme sa collaboration différenciée avec les organisations islamiques. Cette démarche est considérée comme étant l'une de ses grandes forces. D'une part, le Centre propose dans le cadre du projet « Les organisations musulmanes comme actrices sociales (OMAS) » des formations continues avec une approche participative pour les membres des organisations, d'autre part, les membres de ces organisations ont la possibilité de proposer des thèmes pertinents, dont le CSIS tire à son tour des contributions pour des projets de recherche, des CSIS-Papers ou des formations continues. Les personnes concernées considèrent ces échanges comme très fructueux et plusieurs personnes interrogées confirment qu'une relation de confiance a pu être établie. La participation de personnes musulmanes à la Commission consultative et la neutralité du CSIS ont également été citées comme favorisant l'instauration de la confiance.

Le CSIS noue et entretient des contacts avec les musulmans de Suisse en premier lieu par l'intermédiaire des organisations islamiques. Plusieurs personnes interrogées confirment par ailleurs que le CSIS et ses offres de formation continue ont permis aux musulmans de participer aux débats de société. Les travaux de recherche du CSIS et en particulier la contextualisation en Suisse ont également trouvé un écho et suscité des échanges parmi la population musulmane.

Les situations propres aux différentes régions de Suisse sont également prises en considération. Alors qu'en Suisse alémanique, les formations continues mettent l'accent sur le domaine de l'aumônerie, en Suisse romande, elles se concentrent plutôt sur la gestion de la radicalisation par des spécialistes. Par rapport à la Suisse romande et à la Suisse alémanique, l'instauration d'un climat de confiance avec les communautés musulmanes a été moins efficace en Suisse italienne. Cela est notamment dû au fait qu'au Tessin, les communautés musulmanes sont peu organisées et donc moins accessibles que dans le reste de la Suisse.

Société : changement de la perception sociale de l'islam et aptitude au pluralisme

Après examen des indicateurs « Le CSIS est reconnu comme centre de compétences », « Résultats de contenu permettant d'associer les positions islamiques aux débats de société », « Les personnes qualifiées par le CSIS influencent les thèmes de société » et « Changement de la perception de la société (y compris politique) à l'égard des musulmans et des femmes musulmanes », l'évaluation arrive à la conclusion que le CSIS est reconnu par de nombreux spécialistes en tant que centre de compétence actif à l'échelle de la Suisse. Tous domaines confondus, la majorité des personnes interrogées est du même avis et ce constat se reflète aussi dans les divers mandats confiés au CSIS par les autorités et les acteurs de la Confédération et des cantons (cf. ch. 2.4). La Commission fédérale contre le racisme s'adresse par exemple au CSIS pour clarifier certaines questions relatives à l'islam ou pour organiser des colloques. De même, le Centre est de plus en plus sollicité en tant que médiateur dans des situations particulières, par exemple pour la médiation entre des directeurs de prison et des imams. Outre les mandats scientifiques pour l'administration et les milieux politiques, le CSIS fournit également des informations à une population plus large, notamment sous la forme de CSIS-Papers, de rapports annuels ou de lettres d'information. Si la pertinence sociétale des thématiques de recherche à l'intersection de l'islam et de la société est confirmée par la majorité des personnes interrogées, il leur est plus difficile d'évaluer dans quelle mesure les résultats obtenus jusqu'à présent ont permis d'intégrer les prises de position islamiques dans les débats de société. Le CSIS influence les thèmes sociétaux de diverses manières : d'une part par le biais des diplômés et des doctorants qui ont acquis les compétences nécessaires et qui les transmettent dans le cadre de tables rondes et de discussions, et d'autre part par le biais de ses nombreuses offres de formation continue destinées aux autorités et aux institutions fédérales et cantonales (police, prisons, écoles, institutions sociales et aumôniers musulmans). S'il est difficile d'évaluer dans quelle mesure le CSIS a modifié la perception de la société à l'égard des musulmans, plusieurs personnes mentionnent néanmoins l'effet positif du Centre sur la visibilité des musulmans en Suisse, notamment grâce à la présence médiatique, à la publication de résultats scientifiques et à la mise en place de formations continues.

2.6 Autres allégations du postulat

Respect des principes de l'intégrité scientifique et de la Constitution

L'évaluation n'a pas trouvé de signes indiquant que le CSIS ne respectait pas les principes de l'intégrité scientifique. Les personnes interrogées, dans les milieux universitaires en particulier, soulignent le haut niveau d'intégrité scientifique des chercheurs du CSIS. Elles avancent notamment les arguments suivants : l'intégration institutionnelle du Centre dans trois facultés de l'Université de Fribourg, la diversité des membres de la Commission consultative et la collaboration avec d'autres universités et organisations. Le succès des propositions de projets auprès du FNS et de la Fondation Mercator Suisse est considéré comme un label de qualité révélateur de l'excellence des travaux scientifiques. Les publications fréquentes du CSIS dans des revues et des livres constituent un autre mécanisme de contrôle important concernant l'intégrité scientifique. Les publications sont en effet contrôlées par des pairs ou par les éditeurs. L'évaluation n'a pas non plus trouvé d'indices indiquant que le CSIS violait des principes constitutionnels (interdiction de la discrimination, égalité entre femmes et hommes, liberté de religion ; cf. ch. 1.5, questions 4 et 5).

Attitude du CSIS et communication des résultats de la recherche

Rien n'indique que le Centre, dans son attitude ou dans sa communication, défendrait des positions contraires aux principes constitutionnels ou des positions choquantes. Presque toutes les personnes interrogées ont répondu par la négative à la question de savoir si elles

avaient été confrontées à de telles allégations (cf. ch. 1.5, question 5). À cet égard, l'intégration du CSIS dans trois facultés de l'Université de Fribourg, la collaboration avec d'autres universités et partenaires et la diversité au sein de la Commission consultative permettent un certain contrôle.

Ces dernières années, la communication des résultats de la recherche à un large public a pris de l'importance dans le domaine scientifique. Elle constitue un défi pour tous les chercheurs, mais surtout pour ceux dont le domaine de recherche est sensible. L'évaluation montre que les collaborateurs du CSIS en sont conscients. Les formulations font souvent l'objet de discussions internes et de pesées d'intérêts. Pour certains projets, les mandants sont également consultés.

La publication du CSIS sur la gestion de l'héritage mentionné dans le postulat (CSIS-Papers 6) montre toutefois que l'intégration dans le contexte suisse peut encore être améliorée. Selon le droit successoral islamique, les filles n'ont en principe droit qu'à la moitié de la part qui revient aux fils. La publication présente les différentes attitudes des musulmans de Suisse à ce sujet et explicite la loi suisse en vigueur sous la forme d'un entretien avec un professeur de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, et plus précisément si et dans quelle mesure la loi suisse autorise l'application du droit successoral islamique. Le CSIS présente les différentes attitudes et la loi en vigueur, sans toutefois prendre position. Si cette neutralité semble judicieuse du point de vue scientifique, une mise en perspective dans le contexte suisse et par rapport aux principes constitutionnels pourrait être utile du point de vue sociétal. Cela permettrait d'éviter que les attitudes présentées soient interprétées comme étant l'opinion du CSIS. Cette mise en perspective est particulièrement importante dans les publications qui ne s'adressent pas uniquement à un public purement scientifique, mais également à des acteurs sociaux.

Aucun signe de promotion de l'islamisation ni de la radicalisation

L'évaluation n'a trouvé aucun signe indiquant que le CSIS favorisait l'islamisation et la radicalisation (cf. ch. 1.5, question 6). De nombreux spécialistes soulignent même que le Centre lutte contre l'islamisation et la radicalisation par le biais de ses activités. Ainsi, les diverses formations continues sur la radicalisation permettent de sensibiliser et de former les professionnels. De même, des thèmes tels que la prévention de la radicalisation et la jeunesse musulmane sont abordés dans les ateliers OMAS. Un lieu d'échange pour les différents groupes d'intérêt a en outre été mis en place avec la Commission consultative.

Le CSIS coopère et dialogue avec différentes organisations musulmanes en misant sur le pluralisme. Il semble utile de souligner ici que le Centre a établi une ligne rouge dans sa coopération avec les organisations islamiques. Ainsi, dans le cadre d'une coopération, il veille à ce que l'organisation en question se réclame clairement de l'État de droit suisse, ne justifie pas la violence et défende les droits de l'homme et les principes constitutionnels tels que la liberté de religion et l'égalité des sexes. De plus, le CSIS s'inspire des coopérations existantes entre les pouvoirs publics et des organisations islamiques ou des particuliers.

L'approche pluraliste est majoritairement soutenue. À cet égard, certaines personnes interrogées estiment qu'il serait opportun de mettre davantage à profit les échanges avec les organisations musulmanes, notamment pour transmettre des valeurs. Il est primordial dans ce contexte que le CSIS demeure un centre indépendant et ne se laisse pas influencer par une partie ou une autre. Cette indépendance est essentielle pour maintenir la confiance des différents acteurs et, partant, pour le rôle du CSIS entre l'islam et la société. La question de l'islamisation mène naturellement à la discussion sur la visibilité de l'islam en Suisse. Conformément à ses objectifs, le CSIS veut promouvoir l'intégration des musulmans en Suisse, ce qui présuppose

visibilité et pluralisme. Il est important que le Centre favorise dans le même temps la compréhension de ce processus au sein de la société.

Offres pour les non-musulmans

Toujours au regard de la question de la promotion de l'islamisation et de la radicalisation, l'évaluation constate que de nombreuses offres de formation continue sont ouvertes à toutes et à tous, indépendamment de l'appartenance religieuse. Ces formations s'adressent aussi bien aux spécialistes et aux cadres de l'administration, de l'éducation, du travail social ou de la police qu'aux collaborateurs d'associations islamiques ou à toute autre personne intéressée par le sujet. Le programme de doctorat et les filières de master sont également ouverts aux personnes de toutes confessions. La condition préalable pour les études de master est d'être titulaire d'un diplôme de bachelor universitaire en sciences sociales ou en sciences religieuses, ou d'un diplôme équivalent. Certaines offres s'adressent cependant en premier lieu aux musulmans (par ex. les formations continues du cycle « Organisations musulmanes »). Il en va de même pour certains projets spécifiques (par ex. « Accompagnement à l'hôpital cantonal de Saint-Gall »), où les formations sont exclusivement destinées aux théologiens et aux imams.

2.7 Potentiel d'amélioration et orientations de développement

Sur la base des enseignements tirés, l'évaluation formule les recommandations suivantes en matière d'amélioration et de développement du CSIS :

- **Affinage du profil** : en associant science, islam et société, le CSIS couvre un champ thématique très large. Pour cette raison, il devrait affiner son profil concernant ces thématiques, mais aussi améliorer l'équilibre entre les activités (enseignement, recherche, services et communication) et l'équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.
- **Intensification de la mise en réseau** : le maillage du CSIS a bien fonctionné durant la phase de mise en place. Pour le Centre, il joue un rôle particulièrement important et devrait donc être encore intensifié au sein de la communauté scientifique, mais aussi avec les cantons et d'autres acteurs.
- **Intensification du rôle de pont** : le CSIS jette un pont entre l'islam et la société. Il vise d'une part à améliorer la compréhension de l'islam dans la société et d'autre part à encourager l'intégration des organisations islamiques. Ce rôle doit également servir à transmettre des valeurs, mais aussi à augmenter la compréhension de l'islam et des processus d'intégration. Il s'agit de le renforcer tout en préservant la neutralité et le mode de fonctionnement inclusif du CSIS.
- **Communication** : la communication à un large public des résultats scientifiques dans des domaines de recherche sensibles constitue un défi. Le CSIS en est conscient. Il convient d'examiner si la communication ou l'intégration de contenus sensibles pourrait être améliorée par une prise de position et une démarcation plus explicites du Centre.
- **Plurilinguisme** : les différences entre les offres montrent que le CSIS veille à répondre à la diversité des situations et des besoins dans les différentes régions linguistiques ; cette approche est un facteur de succès majeur du CSIS. Mais le bilinguisme (français-allemand) du Centre est également un atout important et devrait être pris systématiquement en compte, en particulier dans les offres d'enseignement : les cours et les

séminaires doivent être davantage dispensés dans les deux langues et les formations continues proposées en Suisse romande et en Suisse alémanique. Une plus grande implication des italophones et du Tessin en tant que canton d'importance stratégique doit être envisagée.

2.8 Conclusions de l'évaluation

Prestations et impact du CSIS

L'évaluation montre que le CSIS a atteint les objectifs de performance fixés et qu'il a contribué aux objectifs d'impact dans les domaines de la science, de l'islam et de la société. Le CSIS – compte tenu de ses ressources et de sa durée d'existence – s'est déjà très bien implanté et fait du très bon travail. Il répond à un besoin scientifique et social existant. L'intégration des organisations musulmanes reste un facteur de réussite important. Le CSIS a réalisé son objectif de travailler non seulement sur la thématique de l'islam en Suisse, mais aussi avec les musulmans de Suisse.

Évaluation des allégations

L'évaluation ne constate aucune violation des principes constitutionnels ni aucun encouragement à l'islamisation ou à la radicalisation (cf. ch. 2.6 pour plus de détails). Il a même été confirmé à plusieurs reprises que le CSIS contribuait largement à la prévention de la radicalisation, notamment par le biais de ses formations continues sur la radicalisation et de sa coopération avec des organisations musulmanes. Il convient néanmoins de rappeler que le thème de recherche du Centre est sensible, raison pour laquelle une attention particulière doit être accordée à la communication des résultats de la recherche. L'intégration dans le contexte suisse pourrait encore être améliorée sans pour autant compromettre l'indépendance scientifique du CSIS (cf. aussi ch. 2.7).

Potentiel d'amélioration et de développement

L'affinage du profil, l'intensification de la mise en réseau et le rôle de pont présentent encore un potentiel d'amélioration et de développement (cf. ch. 2.7). L'affinage du profil implique non seulement d'équilibrer les différents champs d'activité, mais aussi de porter une attention particulière à certains thèmes. En effet, le champ d'action du CSIS est vaste et comprend de nombreuses activités. Il s'agit ici de trouver un équilibre qui tienne compte des besoins des différentes parties prenantes. Mettre l'accent sur certaines thématiques en les approfondissant peut aider le CSIS à se démarquer des autres domaines et institutions de recherche et à se spécialiser davantage. Améliorer la démarcation et le profil sur certains thèmes peut influencer positivement sur la mise en réseau du Centre. Un maillage efficient est en effet essentiel au bon fonctionnement du CSIS en sa qualité d'interface entre la science, l'islam et la société, et devrait donc être renforcé. Il permet également d'améliorer l'intégration des musulmans et d'accroître la compréhension de la société à leur égard. Dans ce contexte, l'indépendance du CSIS joue un rôle majeur dans le maintien de la confiance.

3 Conclusions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral juge l'évaluation claire, cohérente et concluante. Se fondant sur les résultats de l'évaluation, il conclut que le CSIS a rempli les objectifs de performance qui lui ont été fixés en lien avec l'octroi de contributions liées à des projets selon la LEHE et qu'il a contribué à la réalisation des objectifs d'impact dans les domaines de la science, de l'islam et de la société. Le Conseil fédéral prend connaissance du fait que le CSIS est très bien implanté et qu'il fournit un très bon travail, répondant aux besoins existants en termes scientifiques et sociétaux. Le Conseil fédéral estime qu'il n'y a pas lieu de demander la restitution des contributions fédérales ni de les couper. Rien non plus ne porte à penser que le CSIS serait doublement subventionné par la Confédération.

Le Conseil fédéral constate aussi que l'évaluation n'a pas constaté d'enfreinte aux principes de l'intégrité scientifique ni à ceux de la Constitution. Elle n'a pas non plus trouvé d'indices selon lesquels le CSIS encouragerait l'islamisation ou la radicalisation à travers ses activités. Le Conseil fédéral constate au contraire que le CSIS contribue dans une large mesure à empêcher la radicalisation à travers ses formations continues et sa collaboration avec des organisations musulmanes.

Le Conseil fédéral prend acte, en les approuvant, des recommandations énoncées dans l'évaluation (cf. ch. 2.7) : ces recommandations proposent d'affiner le profil du centre, d'intensifier le fonctionnement en réseau et la fonction de pont, de mettre en avant le plurilinguisme et d'améliorer la communication des résultats de recherche. Le CSIS travaille sur une thématique sensible ; c'est pourquoi la communication des résultats de recherche doit faire l'objet d'une attention particulière. L'intégration dans le contexte suisse pourrait encore être améliorée, sans pour autant compromettre l'indépendance scientifique. Selon le Conseil fédéral, il aurait été judicieux, dans la publication du CSIC sur la gestion de l'héritage en relation avec les explications sur la réserve héréditaire, d'indiquer également qu'une discrimination systématique des héritières n'est pas dans l'intention du législateur suisse. Le SEFRI est chargé de transmettre ces recommandations à l'Université de Fribourg et au CSIS.